



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 300 104 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
09.04.2003 Bulletin 2003/15

(51) Int Cl.7: **A47D 5/00**

(21) Numéro de dépôt: **02364042.8**

(22) Date de dépôt: **20.11.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Gentil, Jean-Luc**
49300 Cholet (FR)

(74) Mandataire: **Vidon, Patrice**
Cabinet Patrice Vidon
Le Nobel (Bât. A)
Technopôle Atalante
2, allée Antoine Becquerel
BP 90333
35703 Rennes Cedex 7 (FR)

(30) Priorité: **20.11.2001 FR 0115137**

(71) Demandeur: **Ampafrance**
49309 Cholet Cedex (FR)

(54) **Dispositif à langer comprenant des moyens de verrouillage d'au moins un plateau mobile**

(57) L'invention concerne le mobilier de puériculture.

L'invention a pour objet un dispositif à langer comprenant un châssis et au moins un plateau mobile par rapport audit châssis entre au moins deux positions stables, une position de travail sensiblement horizontale et une position de dégagement, caractérisée en ce qu'il

comprend des moyens de verrouillage d'au moins un desdits plateaux mobiles dans au moins une desdites positions stables, lesdits moyens de verrouillage passant en mode verrouillé, empêchant le déplacement du ou desdits plateaux, lorsqu'un poids supérieur à une valeur prédéterminée leur est appliqué, et en mode déverrouillé, permettant le déplacement du ou desdits plateaux, dès qu'un tel poids ne leur est pas appliqué.

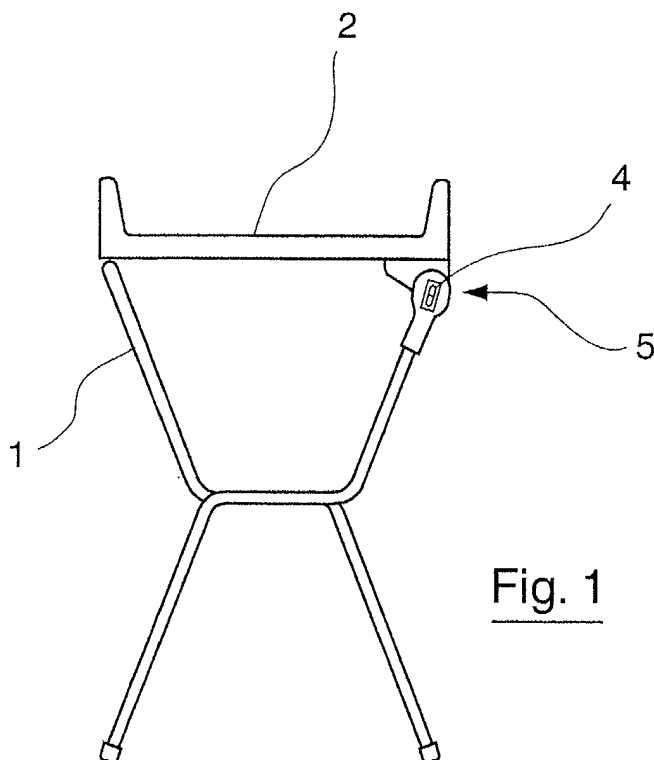


Fig. 1

Description

[0001] Le domaine de l'invention est celui du mobilier de puériculture. Plus précisément, l'invention concerne les dispositifs à langer présentant un, ou plusieurs, plateau mobile entre une position de dégagement (permettant par exemple l'accès à une baignoire) et une position de travail, horizontale.

[0002] Par "dispositif à langer", on entend ici tout dispositif ou article destiné notamment à soutenir et retenir un enfant, et permettant de le changer ou de le langer. Il peut notamment s'agir de commodes à langer, de tables à langer, de plateaux à langer (pouvant être rapportés par exemple sur un lit ou une baignoire), etc. Ils peuvent être fixes ou pliables, et éventuellement équipés d'une baignoire ou d'autres accessoires.

[0003] Les dispositifs à langer existent depuis fort longtemps. Un problème essentiel de ce type d'article est le risque de chute de l'enfant ou du nourrisson.

[0004] L'enfant peut en effet se déplacer ou se retourner, et ainsi se rapprocher d'un bord du matelas, et éventuellement tomber sur le sol. La plupart du temps, ce genre d'accidents ne se produit pas, car la personne prodiguant les soins à l'enfant veille sur lui en permanence.

[0005] Toutefois, dans certains cas et certaines conditions, l'attention de cette personne peut être momentanément détournée. Cela peut par exemple être le cas lorsque le téléphone ou la sonnette de la porte d'entrée retentit, lorsqu'un objet quelconque tombe, ou plus généralement lorsqu'il se produit tout type d'événement fortuit ou surprenant. C'est malheureusement souvent à cet instant que l'enfant fait un mouvement intempestif, qui peut occasionner sa chute sur le sol.

[0006] Diverses solutions ont déjà été proposées pour résoudre ce problème (présence d'éléments de protection anti-chute, fixes ou amovibles, tels que des filets, des barrières,...).

[0007] Cependant, avec l'apparition des tables à langer présentant un plateau mobile entre une position relevée et une position horizontale, des risques nouveaux sont apparus, dus à la mobilité du plateau.

[0008] Plusieurs situations courantes sont décrites ci-après, à titre d'exemples, afin de replacer dans leur contexte les risques de chute d'enfant avec de telles tables à langer.

[0009] Rappelons tout d'abord que le plateau mobile de ces tables offre, en position de travail, horizontale, une surface sur laquelle l'enfant peut être allongé pour lui prodiguer des soins, tandis que, en position dégagée, il permet l'accès par exemple à une baignoire.

[0010] Lorsque l'enfant est allongé sur le plateau, le risque de chute n'est plus uniquement lié uniquement aux mouvements de l'enfant. En effet, un grand frère ou une grande soeur, souvent curieux du change du nouveau-né, sont tentés de s'appuyer ou de tirer sur le bord de la table à langer. Ils essaient ainsi de se hisser au niveau du plateau pour mieux observer les soins en

cours. Pour peu que cette manoeuvre soit exercée du côté du meuble où le plateau est déplaçable, celui-ci peut se trouver entraîné vers sa position de dégagement, et provoquer de ce fait la glissade voire la chute de l'enfant.

[0011] Les risques de blessures ou de contusions existent aussi dans la situation où l'enfant est placé dans la baignoire intégrée à la table à langer, le plateau étant alors en position de dégagement.

[0012] Un simple heurt du plateau peut effectivement provoquer le basculement de celui-ci et son retour en position horizontale en occasionnant un choc sur la tête de l'enfant. Une conséquence extrême peut malheureusement être la noyade de celui-ci.

[0013] L'invention a notamment pour objectif de pallier ces inconvénients de l'art antérieur.

[0014] Plus précisément, l'invention a pour objectif de proposer une table à langer à plateau(x) mobile(s) qui permette de sécuriser efficacement et aisément au moins une position stable du plateau.

[0015] En d'autres termes, l'invention a pour objectif de fournir une telle table à langer, assurant une meilleure sécurité pour l'enfant en soin. En conséquence, un objectif de l'invention est de fournir une telle table à langer qui soit conforme aux normes et réglementations en vigueur et en cours d'étude.

[0016] L'invention a également pour objectif de fournir une telle table à langer qui soit pratique d'utilisation, notamment en limitant le nombre de manipulations nécessaires à la sécurisation de la table.

[0017] Un autre objectif de l'invention est de fournir un dispositif pour sécuriser les positions extrêmes d'un plateau pivotant qui puisse être adapté sur de nombreux supports.

[0018] L'invention a aussi pour objectif de fournir une telle table à langer qui soit simple de conception et facile à mettre en oeuvre.

[0019] Encore un autre objectif de l'invention est de fournir une telle table à langer qui n'induisse pas des coûts et des temps de fabrication importants.

Ces objectifs ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite sont atteints grâce à un dispositif à langer comprenant un châssis et au moins un plateau mobile par rapport audit châssis entre au moins deux positions stables, une position de travail sensiblement horizontale et une position de dégagement.

[0020] Selon l'invention, ce dispositif comprend des moyens de verrouillage d'au moins un desdits plateaux mobiles dans au moins une desdites positions stables, lesdits moyens de verrouillage passant en mode verrouillé, empêchant le déplacement du ou desdits plateaux, lorsqu'un poids supérieur à une valeur prédéterminée leur est appliqué, et en mode déverrouillé, permettant le déplacement du ou desdits plateaux, dès qu'un tel poids ne leur est pas appliqué.

[0021] On obtient ainsi un verrouillage du plateau qui intervient automatiquement et systématiquement lorsque la valeur prédéterminée de poids est atteinte ou dé-

passée.

[0022] Le fait que le verrouillage soit automatique assure donc une grande sûreté de fonctionnement. En effet, aucune intervention humaine n'est nécessaire pour obtenir le blocage en rotation du plateau, contrairement à certaines solutions de l'art antérieur ou le blocage est obtenu par la mise en place par exemple d'un crochet entre le plateau et le châssis, la mise en place de ce crochet pouvant être oubliée ou négligée pour différentes raisons.

[0023] Selon une solution préférée, le ou lesdits plateaux sont montés mobiles en rotation autour d'un axe de rotation, et en ce que lesdits moyens de verrouillage agissent sur ledit axe de rotation ou au voisinage de ce dernier.

[0024] Préférentiellement, lesdits moyens de verrouillage agissent lorsque ledit ou lesdits plateaux sont en position de travail, ladite valeur de poids prédéterminée correspondant au poids d'un nourrisson ou d'un enfant en bas âge, de façon que le ou lesdits plateaux soient immobilisés dans ladite position de travail en présence d'un nourrisson ou d'un enfant en bas âge.

[0025] Comme cela a été mentionné précédemment, les accidents interviennent souvent du fait d'un autre enfant qui se hisse au niveau du plateau en tirant sur le bord où s'étend l'axe de rotation, entraînant dans certains cas le basculement du plateau.

[0026] Ce risque est notablement diminué grâce à l'invention puisque, dans ce cas de figure, l'effort exercé par le deuxième enfant qui veut se hisser au niveau du plateau s'ajoute au poids de l'enfant présent sur le plateau, ayant pour conséquence d'augmenter les effets des moyens de verrouillage.

[0027] Préférentiellement, lesdits moyens de verrouillage agissent lorsque ledit plateau est en position de dégagement, ladite valeur prédéterminée étant telle que le propre poids dudit ou desdits plateaux empêche leur déplacement.

[0028] Les moyens de verrouillage agissent donc également de façon automatique et systématique en position relevée du plateau, sans qu'aucune manipulation soit nécessaire pour cela. Les deux positions stables du plateau sont ainsi sécurisées.

[0029] Avantageusement, ledit axe de rotation est mobile en translation, de façon à permettre le passage d'au moins une position verrouillée à au moins une position déverrouillée, et réciproquement.

[0030] Selon une solution avantageuse, ledit plateau ou ledit châssis porte au moins un oblong le long duquel ledit axe de rotation peut se déplacer entre au moins une position verrouillée et au moins une position déverrouillée.

[0031] Le poids de l'enfant présent sur le plateau en position horizontale ou le propre poids du plateau lorsque celui-ci est en position relevée, provoquent donc un déplacement de l'axe de rotation vers une position dans laquelle le plateau est verrouillé en rotation par rapport à cet axe.

[0032] Avantageusement, l'application d'un poids supérieur audit poids prédéterminé entraîne l'engagement en prise d'un élément d'au moins un plateau avec un élément dudit châssis.

[0033] Selon un premier mode de réalisation préférentiel de l'invention, un logement de blocage est ménagé dans au moins une platine montée sur ledit ou lesdits plateaux de telle sorte que ledit logement de blocage puisse coopérer avec au moins un doigt solidaire dudit châssis.

[0034] Selon un deuxième mode de réalisation, un logement de blocage est ménagé dans au moins une platine montée sur ledit châssis de telle sorte que ledit logement de blocage puisse coopérer avec au moins un doigt solidaire dudit ou desdits plateaux.

[0035] Dans l'un ou l'autre de ces modes de réalisation, ladite platine présente avantageusement deux logements s'étendant sensiblement à 90° l'un de l'autre, et correspondant respectivement à un verrouillage en position horizontale de travail et à un verrouillage en position de dégagement.

[0036] On regroupe ainsi, selon une conception simple et efficace, les moyens de verrouillage fonctionnant en position horizontale du plateau et ceux fonctionnant en position relevée du plateau.

[0037] Préférentiellement, lesdits moyens de verrouillage comprennent des moyens de rappel, ramenant ledit ou lesdits plateaux, lorsque celui-ci ou ceux-ci sont en position de travail et en l'absence dudit poids supérieur à une valeur prédéterminée, dans un état déverrouillé, dans un état déverrouillé.

[0038] Dans ce cas, lesdits moyens de rappel assurent préférentiellement l'extraction dudit doigt hors dudit logement de blocage.

[0039] Ainsi, le simple fait d'enlever du plateau l'enfant qui occupait celui-ci entraîne automatiquement le déverrouillage du plateau qui peut alors être déplacé vers une position relevée. Un tel fonctionnement rend la table à langer selon l'invention très simple et pratique d'utilisation.

[0040] On pourrait toutefois, sans sortir du cadre de l'invention, concevoir un dispositif de déverrouillage du plateau lorsqu'il est en position horizontale, par exemple du type nécessitant une intervention humaine, selon un autre mode de réalisation envisageable.

[0041] Selon une solution avantageuse, le dispositif à langer comprend des moyens de guidage en rotation dudit plateau, comprenant au moins un ergot solidaire dudit châssis ou de ladite au moins une platine, ledit ergot étant susceptible de circuler dans une lumière en arc de cercle ménagée dans ladite au moins une platine ou dans ledit châssis.

[0042] Avantageusement, ladite lumière en arc de cercle se prolonge à au moins une de ses extrémités par un décrochement formant logement complémentaire de blocage.

[0043] On renforce ainsi l'efficacité des moyens de verrouillage, et, par conséquent la sécurité qu'ils procu-

rent.

[0044] Préférentiellement, le dispositif à langer comprend deux platines similaires, de part et d'autre dudit plateau par rapport audit axe de rotation.

[0045] Avantageusement, ladite position de dégagement dudit ou desdits plateaux permet l'accès à une baignoire.

[0046] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation préférentiel de l'invention, donné à titre d'exemple illustratif et non limitatif, et des dessins parmi lesquels :

- la figure 1 est une vue d'ensemble d'une table à langer selon l'invention, le plateau mobile étant en position sensiblement horizontale ;
- la figure 2 est une vue d'ensemble d'une table à langer selon l'invention, le plateau mobile étant en position relevée ;
- la figure 3 illustre en détails les moyens de verrouillage de la table à langer des figures 1 et 2 ;
- la figure 4 illustre une sous-partie des moyens de verrouillage de la figure 3 ;
- la figure 5 illustre en perspective les moyens de verrouillage de la figure 3 ;
- la figure 6 illustre en perspective le châssis de la table à langer des figures 1 et 2.

[0047] En référence aux figures 1 et 2, on décrit ci-après une table à langer selon l'invention. Une telle table comprend un châssis 1 et un plateau mobile 2 entre deux positions stables, une position de travail, sensiblement horizontale (figure 1) et une position de dégagement, relevée (figure 2).

[0048] On notera que le châssis 1 d'une table à langer selon l'invention est avantageusement un châssis pliant du type de celui représenté par la figure 6. D'autres châssis peuvent toutefois être envisagés, et notamment ceux destinés à s'adapter sur les rebords d'une baignoire d'une salle de bain.

[0049] Bien que, classiquement, un seul plateau soit prévu dans l'exemple décrit ci-après, il est clair que l'invention s'applique également dans le cas où plusieurs (par exemple 2), plateaux seraient prévus, permettant par exemple un accès partiel à la baignoire, l'un des plateaux restant horizontal de façon à permettre de poser des objets ou pour donner accès seulement à une partie d'un sous-ensemble (tels que des éléments de rangement) placé sous le plateau.

[0050] De même, bien que le déplacement du plateau décrit ici est essentiellement un mouvement de rotation, il est clair que d'autres mouvements, simples ou complexes, peuvent être envisagés (par exemple pour permettre un dégagement du plateau par translation le long du châssis).

[0051] Les deux positions stables du plateau mobile d'une telle table à langer correspondent à deux utilisations possibles de la table selon lesquelles :

- le plateau 2 est horizontal, en position de travail, pour permettre d'apporter des soins divers à un enfant occupant le plateau ;
- le plateau 2 est relevé, en position de dégagement, ce qui permet l'accès à une baignoire 3 (représentée en traits pointillés sur la figure 2).

[0052] Bien sûr, une ou plusieurs autres positions stables peuvent être envisagées pour le plateau mobile. Celui-ci peut également être amovible, si nécessaire.

[0053] Ce plateau 2 est mobile en rotation autour de deux tourillons 4, définissant l'axe de rotation du plateau.

[0054] Selon le présent mode de réalisation, la table à langer comprend des moyens de verrouillage du plateau mobile 2 dans chacune des deux positions stables de celui-ci. Dans d'autres modes de réalisation, l'invention peut être mise en oeuvre pour une seule de ces positions. Dans ce cas notamment, préférentiellement, d'autres moyens de verrouillage peuvent être prévus.

[0055] Comme cela apparaît clairement sur les figures 1 à 3, ces moyens de verrouillage, désignés globalement par la référence 5, sont positionnés et agissent du côté de la table le long duquel s'étend l'axe de rotation 4.

[0056] Comme cela va être expliqué par la suite, les moyens de verrouillage 5 bloquent le déplacement du plateau lorsqu'un poids supérieur à une valeur prédéterminée est appliqué sur les moyens de verrouillage.

[0057] En position horizontale du plateau, cette valeur prédéterminée est telle que la présence d'un enfant ou d'un nourrisson suffit à bloquer la rotation du plateau autour de l'axe 4, tandis qu'en position relevée du plateau, le propre poids du plateau suffit à bloquer la rotation du plateau autour de l'axe 4.

[0058] Telle qu'illustrée par la figure 3, cette table à langer selon l'invention comprend :

- deux platines 51 solidarisées au plateau 2, de part et d'autre de celui-ci ;
- deux contre-platines 52, en regard respectivement de chaque platine 51 et fixée au châssis 1.

[0059] Chaque platine 51 est traversée par un tourillon 4, débouchant au travers d'un trou oblong 521 ménagé dans chaque contre-platine 52, (tel qu'il apparaît sur la figure 4). Le tourillon 4 et la platine 51 qu'il traverse sont donc amenés à se déplacer ensemble le long du trou oblong 521.

[0060] On notera que ce trou oblong 521 est dimensionné en largeur de façon à présenter un léger jeu avec le tourillon 4, de telle sorte que ce dernier puisse se déplacer sans contrainte excessive le long du trou oblong 521.

[0061] En référence à la figure 5, chaque contre-platine 52 intègre un ergot 522 faisant saillie de la contre-platine 52. Cet ergot 522 est susceptible de s'engager dans l'un ou l'autre des logements de blocage 511, 512

en fonction de la position (de travail ou de dégagement) du plateau 2, les deux logements 511, 512 s'étendant selon des directions sensiblement à angle droit.

[0062] On remarque que la fixation de la platine 51 au plateau 2 est assurée par l'intermédiaire d'un prolongement en équerre 513 percé d'orifices permettant le passage de vis par exemple.

[0063] Le principe du verrouillage du plateau va maintenant être précisé.

[0064] Tel qu'illustré par la figure 5, correspondant à une position relevée mais non encore verrouillée du plateau par rapport au châssis, la platine 51 est mobile à rotation autour du tourillon 4 par rapport à la contre-platine 52. En d'autres termes, dans cette configuration, le plateau est mobile en rotation par rapport au châssis.

[0065] Sous l'effet du poids du plateau, la platine 51 se déplace comme indiqué par la flèche F1 (figure 5), ce qui se traduit par un déplacement du tourillon à l'intérieur du trou oblong 521 du haut vers le bas sur la figure 4.

[0066] Le déplacement de la platine 51 se poursuit dans le sens de la flèche F1 jusqu'à ce que l'ergot 522 de la contre-platine 52 s'engage dans le logement de blocage 512 de la platine 51.

[0067] Le plateau est alors dans une position verrouillée, l'ergot 522 dans le logement 512 faisant obstacle à la rotation de la platine 51.

[0068] On comprendra que la cinématique de verrouillage du plateau en position horizontale est sensiblement la même que celle qui vient d'être décrite pour la position relevée du plateau, à la différence que, la platine 51 étant tournée d'environ un quart de tour par rapport à la position qu'elle occupe sur la figure 5, l'ergot 522 s'engage dans le logement de blocage 511, et non plus le logement 512.

[0069] Selon le présent mode de réalisation, des moyens de rappel 523 sont intégrés à l'intérieur du logement 524 dans lequel est ménagé le trou oblong 521.

[0070] En référence à la figure 4, ces moyens de rappel 523 exercent une poussée du bas vers le haut sur le tourillon 4, de façon à déplacer celui-ci, ainsi que la platine qu'il traverse dans une position selon laquelle le doigt 522 est désengagée du logement de blocage 511. Le plateau est alors en position déverrouillé.

[0071] On comprendra que les moyens de rappel sont dimensionnés de façon à agir de cette façon seulement en position horizontale du plateau. En effet, en position relevée, le seul poids du plateau 2 doit pouvoir permettre le déplacement du tourillon 4 (du haut vers le bas sur la figure 4) le long du trou oblong 521, en vue de l'engagement de l'ergot 522 dans le logement 512. La position verrouillée du plateau alors obtenue doit ainsi être maintenue tant que le plateau est en position relevée, même en l'absence d'aucune force autre que le propre poids du plateau s'exerçant sur celui-ci.

[0072] Les moyens de rappel 523 sont donc conçus pour exercer une poussée sensiblement inférieure au poids du plateau lorsque celui-ci est en position relevée

de façon à obtenir un verrouillage efficace selon l'objectif visé.

[0073] Le déverrouillage du plateau en position horizontale est donc obtenue automatiquement à l'aide des moyens de rappel 523, en l'absence du nourrisson (ou de tout autre poids) sur le plateau.

[0074] En position relevée, le déverrouillage s'effectue manuellement en exerçant une légère traction du plateau vers le haut de façon à désengager le doigt 522 du logement de blocage 512. Le ressort 523 facilite cette opération.

[0075] En référence à la figure 5, on note que la contre-platine 52 présente un doigt 524 pouvant circuler dans une lumière en arc-de-cercle 514 ménagée dans la platine 51, le doigt 524 et la lumière 514 formant ensemble des moyens de guidage en rotation du plateau par rapport au châssis.

[0076] Cette lumière en arc-de-cercle 514 se prolonge à l'une de ses extrémités par un décrochement 5141. Un deuxième décrochement 5142 s'étend à partir de la lumière à environ 90° du décrochement 5141.

[0077] Le décrochement 5141 s'étend dans une direction sensiblement confondue avec celle dans laquelle s'étend le logement de blocage 512, tandis que le décrochement 5142 s'étend dans une direction sensiblement confondue avec celle dans laquelle s'étend le logement de blocage 511.

[0078] Ainsi, lors du verrouillage du plateau en position horizontale, l'engagement de l'ergot 522 dans le logement de blocage 511 coïncide avec l'engagement du doigt 524 dans le décrochement 5142, qui forme alors un logement complémentaire de blocage pour le doigt 524.

[0079] Un fonctionnement similaire est mis en oeuvre pour le verrouillage du plateau en position relevée, l'engagement de l'ergot 522 dans le logement de blocage 512 coïncidant cette fois avec l'engagement du doigt 524 dans le décrochement 5141.

Revendications

1. Dispositif à langer comprenant un châssis (1) et au moins un plateau mobile (2) par rapport audit châssis (1) entre au moins deux positions stables, une position de travail sensiblement horizontale et une position de dégagement, **caractérisée en ce qu'il** comprend des moyens de verrouillage (5) d'au moins un desdits plateaux mobiles (2) dans au moins une desdites positions stables, lesdits moyens de verrouillage (5) passant en mode verrouillé, empêchant le déplacement du ou desdits plateaux (2), lorsqu'un poids supérieur à une valeur prédéterminée leur est appliqué, et en mode déverrouillé, permettant le déplacement du ou desdits plateaux (2), dès qu'un tel poids ne leur est pas appliqué.

2. Dispositif à langer selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le ou lesdits plateaux (2) sont montés mobiles en rotation autour d'un axe de rotation (4), et **en ce que** lesdits moyens de verrouillage agissent sur ledit axe de rotation (4) ou au voisinage de ce dernier. 5
3. Dispositif à langer selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de verrouillage (5) agissent lorsque ledit ou lesdits plateaux (2) sont en position de travail, ladite valeur de poids prédéterminée correspondant au poids d'un nourrisson ou d'un enfant en bas âge, de façon que le ou lesdits plateaux (2) soient immobilisés dans ladite position de travail en présence d'un nourrisson ou d'un enfant en bas âge. 10 15
4. Dispositif à langer selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de verrouillage (5) agissent lorsque ledit plateau (2) est en position de dégagement, ladite valeur prédéterminée étant telle que le propre poids dudit ou desdits plateaux empêche leur déplacement. 20 25
5. Dispositif à langer selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, **caractérisé en ce que** ledit axe de rotation (4) est mobile en translation, de façon à permettre le passage d'au moins une position verrouillée à au moins une position déverrouillée, et réciproquement. 30
6. Dispositif à langer selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** ledit plateau (2) ou ledit châssis (1) porte au moins un oblong (521) le long duquel ledit axe de rotation (4) peut se déplacer entre au moins une position verrouillée et une au moins une position déverrouillée. 35
7. Dispositif à langer selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** l'application d'un poids supérieur audit poids prédéterminé entraîne l'engagement en prise d'un élément d'au moins un plateau (2) avec un élément dudit châssis (1). 40 45
8. Dispositif à langer selon la revendication 7, **caractérisé en ce qu'un** logement de blocage (511), (512) est ménagé dans au moins une platine (51) montée sur le ou lesdits plateaux (2) de telle sorte que ledit logement de blocage (511), (512) puisse coopérer avec au moins un doigt solidaire (522) dudit châssis (1). 50
9. Dispositif à langer selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** qu'un logement de blocage est ménagé dans au moins une platine montée sur ledit châssis (1) de telle sorte que ledit logement de blocage (511), (512) puisse coopérer avec au moins un doigt solidaire du ou desdits plateaux (2). 55
10. Dispositif à langer selon la revendication 8 ou la revendication 9, **caractérisé en ce que** ladite platine (51) présente deux logements (511), (512) s'étendant sensiblement à 90° l'un de l'autre, et correspondant respectivement à un verrouillage en position horizontale de travail et à un verrouillage en position de dégagement.
11. Dispositif à langer selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de verrouillage (5) comprennent des moyens de rappel (523), ramenant le ou lesdits plateaux, lorsque celui-ci ou ceux-ci sont en position de travail et en l'absence dudit poids supérieur à une valeur prédéterminée, dans un état déverrouillé.
12. Dispositif à langer selon les revendications 8 et 11, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de rappel (523) assurent l'extraction dudit doigt (522) hors dudit logement de blocage (511).
13. Dispositif à langer selon l'une quelconque des revendications 2 à 12, **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens de guidage en rotation, comprenant au moins un ergot (524) solidaire dudit châssis (1) ou de ladite au moins une platine (51), ledit ergot (524) étant susceptible de circuler dans une lumière en arc de cercle (514) ménagée dans ladite au moins une platine (51) ou dans ledit châssis (1).
14. Dispositif à langer selon la revendications 13, **caractérisé en ce que** ladite lumière en arc de cercle (514) se prolonge à au moins une de ses extrémités par un décrochement (5141) formant logement complémentaire de blocage.
15. Dispositif à langer selon l'une quelconque des revendications 8 à 14, **caractérisé en ce qu'il** comprend deux platines (51) similaires, de part et d'autre dudit plateau (2) par rapport audit axe de rotation (4).
16. Dispositif à langer selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, **caractérisé en ce que** ladite position de dégagement du ou desdits plateaux (2) permet l'accès à une baignoire (3).

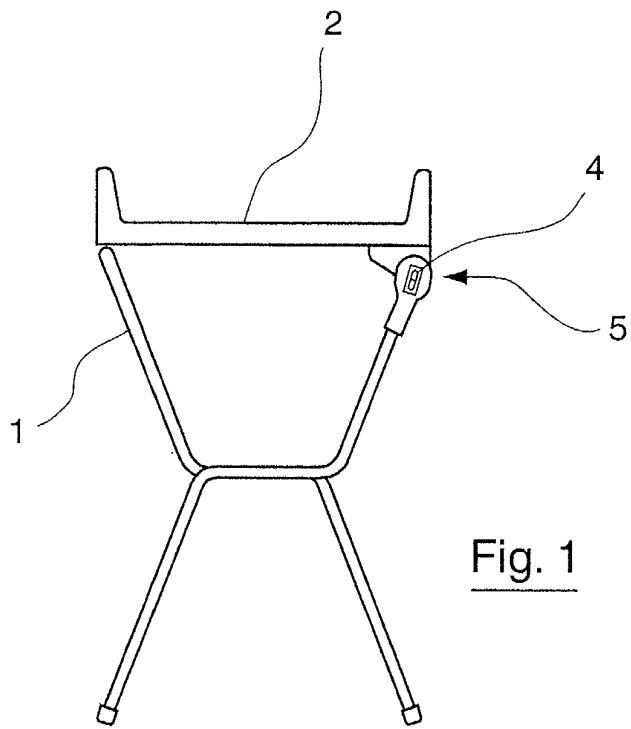


Fig. 1

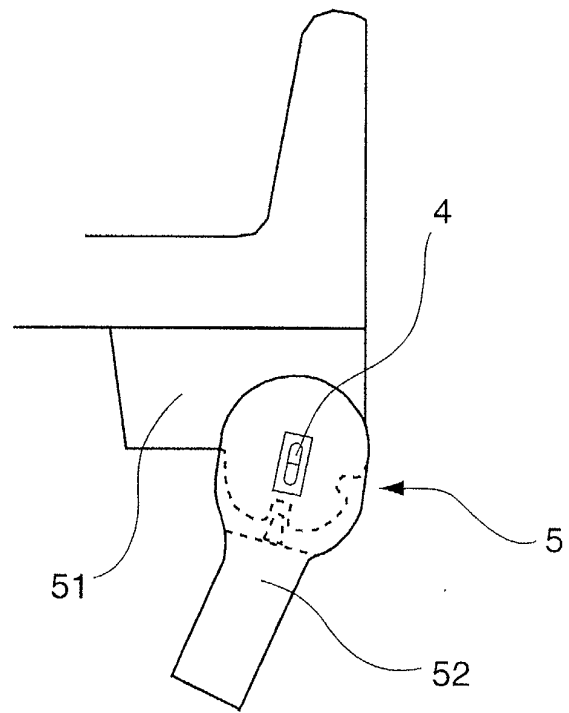


Fig. 3

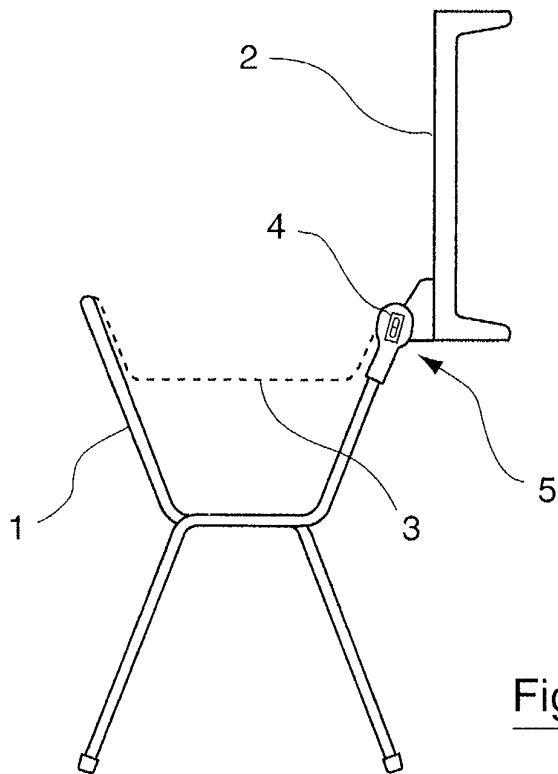


Fig. 2

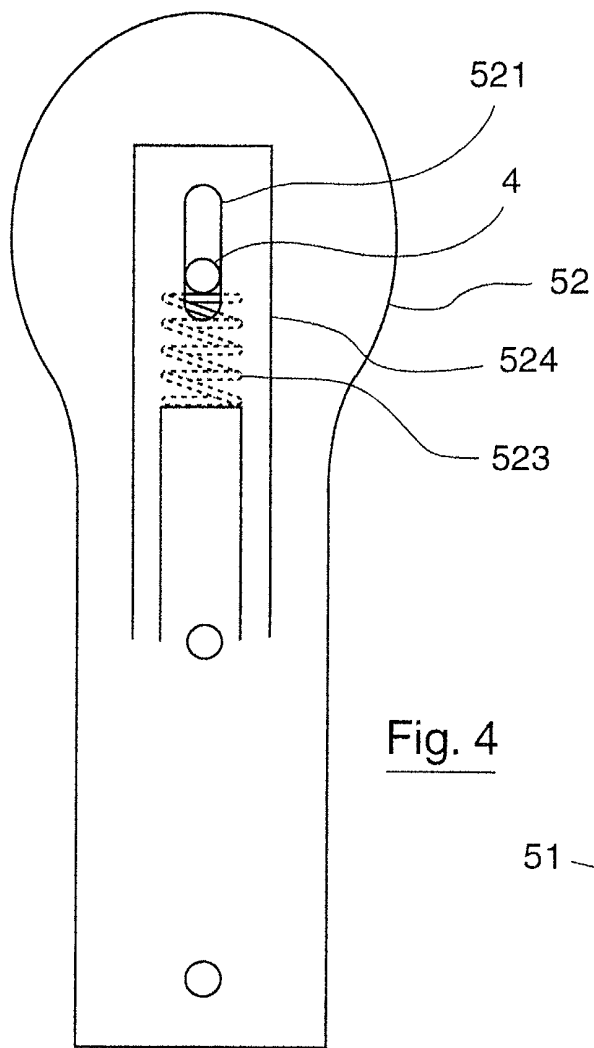


Fig. 4

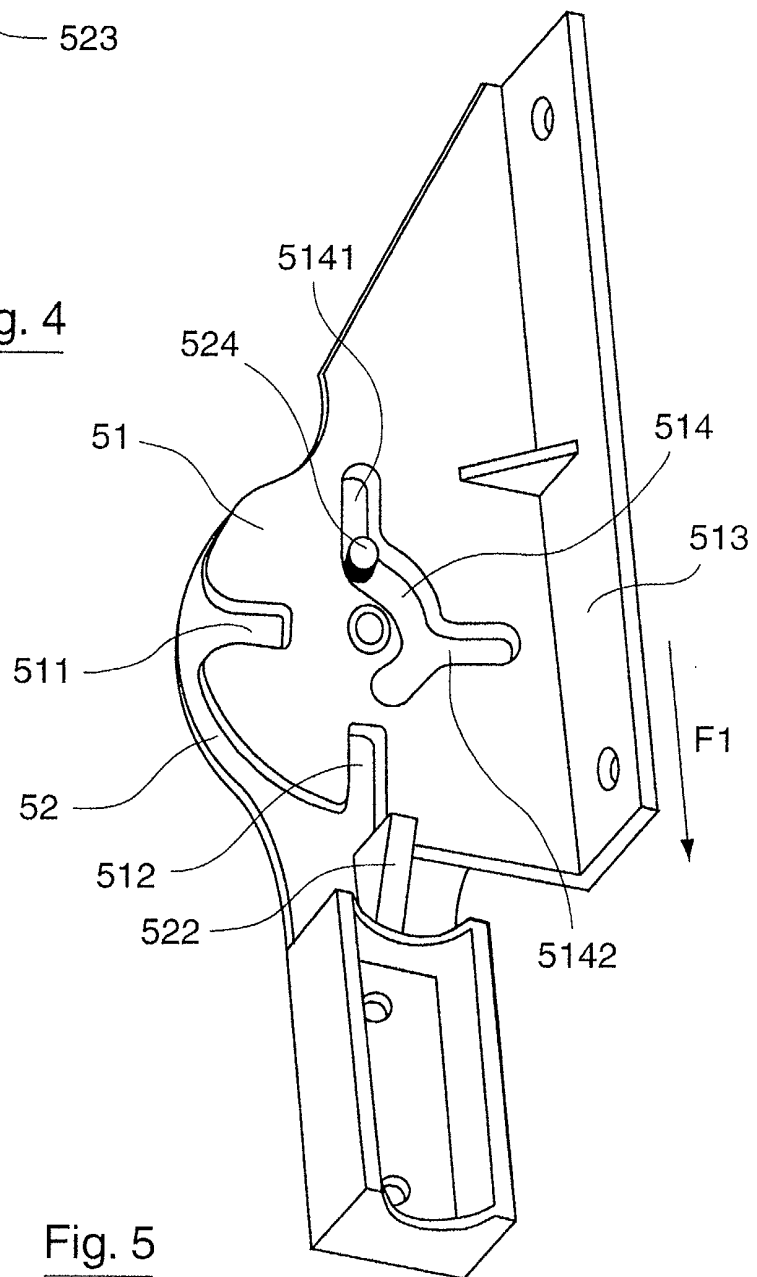


Fig. 5

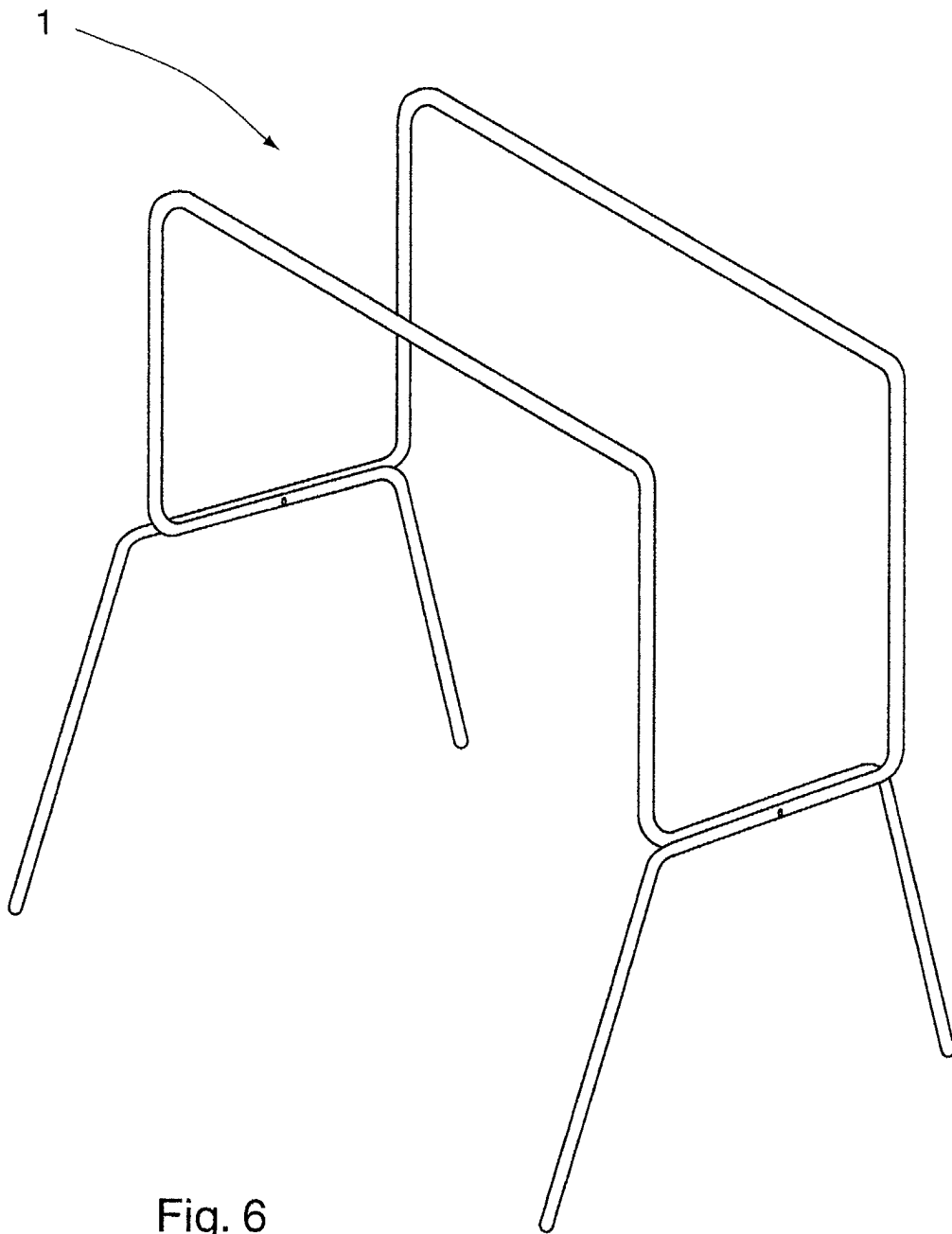


Fig. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 36 4042

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.C1.7)
A	US 6 055 688 A (HELMSDERFER) 2 mai 2000 (2000-05-02) -----		A47D5/00
A	DE 40 19 682 A (RIEGER) 24 janvier 1991 (1991-01-24) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.C1.7)
			A47D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		13 février 2003	VandeVondele, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/02 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 36 4042

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

13-02-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 6055688	A	02-05-2000	US	6032310 A	07-03-2000
DE 4019682	A	24-01-1991	DE	8907535 U1	03-08-1989
			DE	4019682 A1	24-01-1991
			DE	9002133 U1	26-04-1990

EPO FORM P0462

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82